

### Révision constitutionnelle au Togo

## Le passage d'un régime présidentiel à un régime parlementaire pourrait avoir des avantages

Si la proposition de loi de révision constitutionnelle passe, le Togo passera d'un régime présidentiel à un régime parlementaire. Cette initiative cristallise les débats les plus passionnés sur les médias et réseaux sociaux. Mais que sait-on vraiment de cette révision et quels pourraient être les avantages d'avoir un régime parlementaire au Togo ?



PAGE 3

### PRODUITS FNFI



#### Echos des bénéficiaires

## Moumouni Awaou, une revendeuse d'épices pleine de détermination

Au cœur du village de Hélot, dans la préfecture de Kéran, se trouve un petit marché animé où les habitants viennent échanger et acheter divers produits. Parmi les figures remarquables de ce marché se trouve Moumouni ...

PAGE 2

### REPORTAGE



#### Découverte

## Lake Agricole, un centre qui développe l'agriculture avec des méthodes innovantes et modernes

Située à 10 km au nord-ouest de Tsévié, plus précisément à Kolo dans la commune Zio1, la ferme Lake agricole s'est ouverte à une visite de presse ce 20 mars 2024.

PAGE 4

### TRIBUNE

#### Journée mondiale de l'eau

## Le PASH-MUT pour l'amélioration des conditions de vie et la prospérité des populations de Grand Lomé

PAGE 9



### Désenclavement au Togo

## Lancement des travaux de construction de 21 ponts par Faure Gnassingbé

Pour donner un nouvel élan à la politique de désenclavement au Togo, c'est en homme de terrain que le président de la République, Faure Gnassingbé, a foulé le territoire d'Ogou-Kolidé 2. C'est dans cette localité, située dans la commune de l'Est-Mono 1, à environ 230 km de Lomé que le chef de l'Etat a officiellement ...

PAGE 5

### DERNIERES HEURES

#### TVM : les contrôles commencent le 1er avril sur les routes

Au Togo, les contrôles relatifs au paiement de la Taxe sur les véhicules à moteur (TVM) débuteront à partir du 1<sup>er</sup> avril prochain, a annoncé l'Office togolais des recettes (OTR), lundi 18 mars via un communiqué. La date limite de paiement de la TVM est fixée au 31 mars.

En dehors des véhicules affectés au transport de marchandises et de personnes à usage commercial, dont le paiement de la TVM est suspendu, cette taxe concerne tous les autres utilisateurs.

Les tarifs peuvent être payés dans les centres des impôts sur l'étendue du territoire, à la direction des transports routiers ou en ligne.

Pour rappel, la TVM permet d'entretenir et de reconstruire les routes. Ainsi, 85% du montant perçu sont destinés à la Société autonome de financement de l'entretien routier (SAFER).

### Révision constitutionnelle

## La nouvelle niche pour une opposition en quête de popularité ?

Le projet de révision constitutionnelle actuellement en cours à l'Assemblée nationale mérite un débat national. Les initiateurs du projet sont ouverts aux contributions constructives. Mais, il semble aussi que ce soit l'occasion rêvée pour l'opposition togolaise.



PAGE 3



## SOMMAIRE

Découverte  
**Lake Agricole, un centre qui développe l'agriculture avec des méthodes innovantes et modernes**



P 4

Coopération économique  
**Le Burkina veut affermir sa relation commerciale avec le Togo**



P 5

Aspirine  
**Le début d'une histoire qui a changé la façon de traiter la douleur**



P 10

## Echos des bénéficiaires des produits FNFI

## Moumouni Awaou, une revendeuse d'épices pleine de détermination

**Au cœur du village de Hélot, dans la préfecture de Kéran, se trouve un petit marché animé où les habitants viennent échanger et acheter divers produits. Parmi les figures remarquables de ce marché se trouve Moumouni Awaou, une revendeuse d'épices déterminée à réussir malgré les défis auxquels elle a été confrontée.**



Moumouni Awaou

Moumouni Awaou est née dans une famille agricole et a passé toute sa vie dans le village de Hélot. Malgré les circonstances modestes

de sa naissance, elle a toujours été animée par une forte volonté de réussir et de contribuer au bien-être de sa famille et de sa communauté. "Je suis née et j'ai grandi ici. C'est mon village, et je veux y apporter ma contribution de la meilleure manière possible", confie-t-elle avec détermination.

Élevée dans un environnement où chaque ressource était précieuse, Moumouni Awaou a appris très tôt à être indépendante et à prendre en charge ses propres besoins. Même en tant qu'enfant, elle travaillait dur pour gagner de l'argent et acheter ses propres fournitures scolaires, ne voulant pas être un fardeau pour ses parents. "J'ai toujours été déterminée à prendre en charge ma propre vie. Même lorsque j'étais jeune, je voulais être autonome", explique-t-elle.

Mais Moumouni Awaou a dû abandonner ses études en raison de contraintes financières. Malgré cela, elle n'a

pas baissé les bras et a commencé à chercher des moyens de gagner sa vie. Elle a alors trouvé des emplois temporaires en aidant d'autres femmes au marché, ce qui lui a permis de gagner un modeste revenu.

Cependant, Moumouni Awaou aspirait à plus. Elle voulait créer quelque chose de durable qui lui permettrait de subvenir aux besoins de sa famille de manière stable. C'est là que le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) est intervenu pour lui offrir un coup de pouce. Grâce au produit APSEF du FNFI, Moumouni Awaou a pu obtenir les fonds nécessaires pour démarrer son commerce d'épices au marché de Hélot en 2018. Cette opportunité a été un tournant décisif dans sa vie, lui permettant de devenir financièrement indépendante et de réaliser son rêve d'entrepreneuriat.

Aujourd'hui, Moumouni Awaou est une revendeuse prospère, offrant une large gamme d'épices à ses clients

du marché de Hélot. "Je suis fière de ce que j'ai accompli jusqu'à présent. Le FNFI m'a donné l'opportunité de réaliser mon rêve, et je suis reconnaissante pour cela", déclare-t-elle avec un sourire rayonnant.

Mais Moumouni Awaou ne compte pas s'arrêter là. Son ambition est de continuer à développer son commerce.

Dans un village où les opportunités sont rares, Moumouni Awaou est un exemple inspirant de résilience, de détermination et de succès. Son histoire témoigne du pouvoir de l'inclusion financière pour transformer des vies et renforcer des communautés. En tant que bénéficiaire du FNFI, elle est reconnaissante pour le soutien qu'elle a reçu et encourage les autres femmes de Hélot à saisir les opportunités qui se présentent à elles.

"Avec de la détermination et du travail acharné, tout est possible", conclut-elle avec optimisme.

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC  
 Edité par DIRECT MEDIA RCCM  
 N° TG\_LOM 2015 B 1045  
 BP : 30117 Lomé - Togo  
 Tél : (+228) 97 87 12 42  
 Facebook: togomatin  
 E-mail : atogomatin@gmail.com  
 Site web: www.togomatin.tg  
 Tw: @togomatin1  
 Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :  
 Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :  
 Rachidou Zakari

Responsable web:  
 Carlos Amevor

Comité de rédaction:  
 Françoise Dasilva

Alexandre Wémima  
 Edem Dadzie  
 Attipoe Edem Kodjo

Edy Alley

Responsable administrative, financière  
 et commerciale:  
 AMAH Essognim

Graphiste:  
 Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin  
 Tirage : (2000 exemplaires)

## Révision constitutionnelle

## La nouvelle niche pour une opposition en quête de popularité ?

**Le projet de révision constitutionnelle actuellement en cours à l'Assemblée nationale mérite un débat national. Les initiateurs du projet sont ouverts aux contributions constructives. Mais, il semble aussi que ce soit l'occasion rêvée pour l'opposition togolaise.**

En effet, après avoir échoué à opérer une révolution populaire entre 2017 et 2018, l'opposition togolaise se cherche. Elle peine à reconquérir ses propres militants dont beaucoup, résignés, ont préféré se rallier au parti au pouvoir. Le

boycott irresponsable des législatives de décembre 2018 doit aujourd'hui être un véritable regret pour les leaders de cette opposition. Son réveil brusque aux élections municipales de 2019 et lors de l'élection présidentielle de 2020 a plutôt été contreproductif.



Quelques leaders de l'opposition togolaise

Elle peine à reconquérir ses propres militants dont beaucoup, résignés, ont préféré se rallier au parti au pouvoir. Le

Ses militants n'avaient plus confiance en elle et les résultats ont été catastrophiques. Pour ne pas perdre la face, ces leaders ont commencé à reconnaître leurs erreurs ; et à promettre de ne plus jamais boycotter une élection au Togo.

C'est ainsi qu'ils se préparent malgré eux à aller aux élections législatives du 20 avril 2024 avec des réclamations, des plaintes, et des accusations qui ne finissent pas. L'annonce de la soumission d'un projet de révision constitutionnelle par des députés a été le nouvel os qu'on leur a lancé. Et il faut dire qu'ils le croquent très bien. Les réactions s'enchaînent, et l'on ne reconnaît plus cette opposition qui manquait complètement d'idées, d'initiatives, qui était comme morte. Comme l'on pouvait s'y

attendre, ce projet de révision constitutionnelle a réveillé les morts. Et l'on entend parler de mobilisation ici et là, de menaces etc... Les Forces démocratiques pour la République (FDR) de maître Paul Dodzi Apévon annonce un projet de création d'une Coalition pour empêcher la révision constitutionnelle. Il faudrait rappeler à maître Apévon que les débats se tiennent à l'Assemblée nationale, et ils n'y sont pas..., par leur propre faute. L'adoption des textes se fait à la majorité, et le parti au pouvoir, Union pour la République (Unir) dispose d'une majorité confortable. D'ailleurs, l'on sait ce que sont devenues les Coalitions dans ce pays. Certains partis politiques ont même dit qu'ils n'entreront plus dans les Coalitions. L'opposition togolaise n'est clairement

pas aujourd'hui en position de constituer un contre poids valable face au pouvoir. La Dynamique monseigneur Kpodzro (DMK) pour sa part, affirme préparer de grandes manifestations synchronisées à travers tout le pays. Mais, la DMK a-t-elle fini de réclamer la victoire de son président de la République, Agbéyomé Kodjo ? Ou bien la mort du « président démocratiquement élu », met fin à l'aventure ? Quoi qu'il en soit, tout le monde connaît la capacité de mobilisation de ce regroupement : elle est quasi nulle. Alors, de quelles manifestations parle-t-on ? L'opposition gagnerait à rentrer en négociations avec Unir, notamment au Cadre permanent de concertation (CPC).

La rédaction

## Nomination

## Faure Gnassingbé suspend la retraite de Payadowa BoukpeSSI

Hier, jeudi, 21 mars 2024, le président de la République Faure Gnassingbé a nommé l'ancien ministre Payadowa BoukpeSSI, membre de la Cour constitutionnelle.



Payadowa BoukpeSSI

Payadowa BoukpeSSI était ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et du Développement des territoires jusqu'en septembre 2024. Il était ainsi pratiquement admis à la retraite après une longue carrière au service de la République, depuis les années 90. Payadowa BoukpeSSI était dans le gouvernement de transition dirigé à l'époque par le Premier ministre Joseph Koffigoh.

Il a été plusieurs fois ministre et député au Togo. Sa nomination à la Cour constitutionnelle est une surprise. Payadowa BoukpeSSI remplace Mipamb Nam-Tougli qui a été nommé ministre de la Justice en janvier dernier. Il convient de rappeler que la Cour constitutionnelle était incomplète, avec seulement cinq membres sur les neuf. L'année dernière, l'institution a enregistré le décès de son président, Aboudou Assouma. Avec la nomination de Payadowa BoukpeSSI, l'institution compte désormais six membres, en attendant l'élection des membres restants par l'Assemblée nationale.

Edem Dadzie

## Révision constitutionnelle au Togo

## Le passage d'un régime présidentiel à un régime parlementaire pourrait avoir des avantages

Si la proposition de loi de révision constitutionnelle passe, le Togo passera d'un régime présidentiel à un régime parlementaire. Cette initiative cristallise les débats les plus passionnés sur les médias et réseaux sociaux. Mais que sait-on vraiment de cette révision et quels pourraient être les avantages d'avoir un régime parlementaire au Togo ?

Bien entendu, plusieurs partis politiques de l'opposition et des acteurs de la société civile critiquent le projet de révision constitutionnelle introduit par des députés, parce qu'ils y voient derrière, un stratagème du chef de l'Etat pour s'éterniser au pouvoir.

Ce qu'on sait de la révision D'après les informations puisées à la bonne source, le projet de révision de la Constitution est toujours en étude par la Commission chargée de l'étude des Lois à l'Assemblée nationale. Elle n'a pas été introduite par le président de la République, mais des députés de la mouvance présidentielle.

L'on sait également que le texte soumis à la commission des lois et qui peut encore être amendé avant d'être présenté à l'Assemblée nationale, prévoit un changement de régime. Il propose le passage d'un régime présidentiel à un régime parlementaire.

Concrètement, cela veut dire que le président ne serait plus élu au suffrage direct, mais par l'Assemblée nationale, pour un mandat de sept ans, au lieu de cinq actuellement, renouvelable une fois. L'on apprend également que l'Assemblée qui sera désormais au centre de tout, sera également chargée d'élire un président du Conseil, à la tête du gouvernement. Le régime parlementaire est un type de gouvernement qui est présent dans de nombreux pays à travers le monde. Il est fondé sur un système de gouvernement divisé entre le chef de l'Etat et un Parlement élu. Dans ce type de régime, le chef de l'Etat n'a pas le pouvoir de prendre des décisions seul, mais doit travailler en étroite collaboration avec le Parlement pour prendre des décisions.

Selon les spécialistes, le système parlementaire est certes un peu plus compliqué que le régime présidentiel, mais il permet

en théorie à une plus grande diversité d'opinions de s'exprimer. Il est en outre prôné, car il est plus résistant à la dictature (les dictatures qui se disent des démocraties sont toujours des systèmes présidentiels), mais vilipendé car le vote de l'électeur ne sert que de base à la négociation de formation d'un gouvernement par les élites au lieu d'être décisif dans le choix d'un président.

Le régime parlementaire offre également aux citoyens la possibilité d'avoir un plus grand contrôle sur leurs dirigeants et leurs politiques. Il leur permet aussi de participer directement à la prise de décision politique et de s'assurer que leurs intérêts sont pris en compte. Enfin, il permet aux citoyens d'avoir une plus grande influence sur le gouvernement et les politiques publiques.

Rachidou Zakari

## Découverte

## Lake Agricole, un centre qui développe l'agriculture avec des méthodes innovantes et modernes

**Située à 10 km au nord-ouest de Tsévié, plus précisément à Kolo dans la commune Zio1, la ferme Lake agricole s'est ouverte à une visite de presse ce 20 mars 2024.**

D'une superficie de 21 hectares, cette installation agricole spécialisée dans la culture du maïs et du soja, réalise des merveilles. La production présente couvre une superficie de 11 hectares avec l'ambition, à long terme, de s'étendre sur les 45 hectares dont dispose le centre.

Disposant d'un pivot d'irrigation - nourri par un barrage - et de forage, le tout alimenté par un générateur et des panneaux solaires, Lake Agricole semble opter pour : modernité et innovation comme maître-mot. L'appui de la société turque AFKO, y compte beaucoup dans cette modernisation.

Le pivot d'irrigation qui peut couvrir jusqu'à 200 hectares, présente d'énormes avantages pour les agriculteurs installés sur les Zones d'Aménagement Agricoles Planifiées ZAAP, qui ne doivent plus se soucier ni de problème de l'eau, ni s'inquiéter de la saison sèche qui a toujours eu un fort impact sur les campagnes agricoles.

« Le pivot remplace la pluie. Robotique, c'est un système qui permet d'avoir de l'eau à toutes les saisons et d'arroser les cultures à tout moment. Il est capable d'irriguer entre 10 à 200 hectares en une heure », a expliqué Komlagan Edji, président directeur général de Lake Agricole.

Selon lui, le pivot est équipé d'un panneau de contrôle, avec une maîtrise d'eau impeccable, valable pour tout genre de récolte, et le maraichage, avec 27 à 28 tonnes de rendement par hectare. Aussi le pivot permet d'avoir l'eau à tout moment et en toute saison.

Le pivot est le système d'irrigation le plus efficace et répandu dans l'agriculture moderne (un remplaçant de la pluie) et dispose de systèmes qui offrent l'hydratation uniforme des plantes, la gestion précise de l'eau et permettant d'accroître la productivité. Il est largement reconnu pour son efficacité et sa capacité à fournir la distribution uniforme de l'eau sur de vastes surfaces agricoles. Ainsi la productivité agricole au Lake Agricole

est avantageusement et directement impactée.

« Une citerne de rétention d'eau est aussi mise en place. Elle permet de mélanger l'herbicide, si on veut pulvériser l'herbicide, de l'engrais, si on veut pulvériser l'engrais, le pesticide, si on veut pulvériser le pesticide et on est en plein chantier d'installation d'un barrage pour la rétention d'eau pluviale. Ce barrage va nous permettre d'utiliser l'eau de la saison pluviale. On ne va pas juste utiliser le forage mais aussi l'eau pluviale en saison de pluie », a expliqué de son côté, le directeur d'exploitation, M. Nadon Toussaint Mawuko.

Si le paysan produit 4 tonnes à l'hectare, le centre, avec le système d'irrigation pourrait atteindre 10, 12 voire 14 tonnes à l'hectare de maïs. « L'année passée les essais ont prouvé un meilleur rendement qui n'est pas loin de ce chiffre », se réjouit M. NADHON Toussaint Mawuko.

« L'année dernière, effectivement, le centre a semé en novembre avec le pivot et la production a bien donné. Et la production a récolté plus entre 12 et 14 tonnes à l'hectare », renchérit le technicien du centre, Prestige Agblenouvor, avant d'annoncer que cette année, le centre va produire du maïs uniquement cette année, pour bénéficier de l'azote qu'avait laissé la culture de la saison passée.

Lake agricole aspire à apporter un stimulant à ce que fait déjà le chef de l'État et le gouvernement dans le domaine agricole. Dans une vision aussi large que possible, le centre pense développer véritablement l'agriculture dans le pays et estime que l'apport du gouvernement est primordial en offrant par exemple des terres, en assurant la construction des citernes d'eau et des retenues d'eau partout où le pivot sera installé afin de permettre aux agriculteurs de se diriger vers la modernisation.

Le vœu de M. Komlagan Edji, le Pdg du centre, est d'arriver à installer le pivot de Lomé à Dapaong pour aider sa nation. Le système ne permet pas d'appauvrir



le sol, si véritablement une étude est faite en amont pour voir ce qui a comme carence dans le sol. C'est pourquoi conseille-t-il « il faut apporter des matières nutritives au sol pour avoir de bons rendements ».

Le centre dispose des bulldozers et des tracteurs pour le dessouchage, le labour et la semence. Des appareils qui sont au contrôle des techniciens chevronnés, localement formés.

Lake Agricole est basée à Lomé, et sa vision est de

révolutionner l'agriculture grâce à des pratiques durables et innovantes. Il est dirigé par de jeunes togolais de la diaspora déterminés à être le leader du secteur agricole en Afrique en tirant partie des dons généreux de la nature. L'entreprise se compose de trois (3) divisions principales à savoir la distribution des pivots d'irrigation, le secteur agricole et alvéole la transformation et chacune centrée sur l'engagement vers le développement

durable, l'innovation et la communauté.

Étant pionniers dans la distribution de systèmes d'irrigation par le pivot au Togo et en Afrique de l'Ouest, le centre dispose d'une expertise qui permet de fournir des solutions avancées pour améliorer la productivité agricole et la maîtrise de l'eau. Le centre veut répondre aux besoins variés des exploitations agricoles modernes.

## Désenclavement au Togo

# Lancement des travaux de construction de 21 ponts par Faure Gnassingbé

**Pour donner un nouvel élan à la politique de désenclavement au Togo, c'est en homme de terrain que le président de la République, Faure Gnassingbé a foulé le territoire d'Ogou-Kolidè 2. C'est dans cette localité, située dans la commune de l'Est-Mono 1, à environ 230 km de Lomé que le chef de l'Etat a officiellement lancé le projet de construction de 21 ponts modulaires.**

En ciblant les 5 régions économiques du Togo pour abriter les grands travaux de désenclavement, le gouvernement veut assurer une homogénéité dans leur réalisation. Cette politique de désenclavement vise à ne laisser de côté ni aucune population, ni aucune portion du territoire. Les régions Maritime, Plateaux, Centrale, Kara et Savanes, vont donc connaître dans les prochains mois, de grands travaux qui vont consister à construire 21 ponts modulaires mixtes acier-béton de type Unibridge. Ces ponts seront construits sur une distance totale de 2271,6 mètres linéaires.

Sur les caractéristiques techniques des ponts, le ministre du Désenclavement et des Pistes rurales, Bouraima Kanfitine Tchédé-Issa, a donné des indications sur les travaux. « Les ouvrages de franchissement de type Unibridge sont des ponts à poutres caissons en acier, dont la rigidité à la torsion est assurée par un tablier constitué de caissons. Leur longueur standard de 6,10m et 11,40m sont assemblés de bout en bout dans le sens longitudinal par des axes reliés transversalement à l'aise de profils pleins en acier jusqu'à une portée modulaire

maximale de 56,20m sans appui intermédiaire et dont le tablier peut être entièrement en acier, soit mixte ».

D'un coût total de 65 milliards FCFA, ce projet s'inscrit dans le cadre de l'accélération de la mise en œuvre de la politique de désenclavement des zones rurales, prévue dans la Feuille de route gouvernementale 2020-2025. Ce projet de construction de ponts sera financé par plusieurs bailleurs, notamment Bpi France AE, Banque Natixis, Orabank Togo et l'Etat togolais. Le délai d'exécution est de 3 ans. Le maître d'œuvre des travaux est la société française Matière. Disposant d'une expertise pointue dans la construction des ouvrages de franchissement de type pont métallique modulaire, Matière a remporté ce marché au total.

Créer une meilleure connectivité entre les zones rurales et urbaines, en facilitant l'écoulement des produits agricoles, est donc au cœur de la politique de désenclavement du Togo. Ce projet va donc contribuer à franchir les obstacles naturels comme les cours d'eau et faciliter l'accès des populations aux infrastructures socio-économiques de base (santé, éducation, finance inclusive, marchés locaux

et sites agricoles). Cette vision du gouvernement portée par le président de la République témoigne de la raisonnable des préoccupations des populations.

« Soucieux du bien-être des

La préfecture de l'Est-Mono va donc bénéficier au total de 7 grands ponts dont 4 en béton acier. Précisément à Ogou-Kolidè 2, un grand pont témoin de 120,9 m sera bâti sur un tronçon de 25, 2km. Il sera construit

Les populations de l'Ogou-Kolidè par leur accueil chaleureux ont témoigné leur reconnaissance au chef de l'Etat. Le préfet de l'Ogou, Kuma Bitenewe a particulièrement remercié le président de



Lancement officiel des travaux de construction de 21 ponts à Ogou-Kolidè, ce mercredi 20 mars 2024

populations en milieu rural, vous avez consacré l'une des priorités de votre projet de société Togo 2025 et développement rural pour soutenir et accompagner durablement la politique agricole de notre pays et qui se traduit dans le concret par des travaux de réhabilitation d'ouverture de nouvelles pistes, de construction de nouveaux ponts et d'entretien régulier du réseau prioritaire existant des pistes rurales », a indiqué le ministre du Désenclavement et des Pistes rurales, Bouraima Kanfitine Tchédé-Issa.

à travers la rivière Ogou sur le tronçon Elavanyon-kolidè 2- Gbagbadjakou. Ce pont va permettre le désenclavement de 168000 habitants des localités d'Elavagnon, Ogou Sirka, Ogou Yaka, Ogou-Kolidè 1 et 2, et gbagbadjakou. Sur le plan agricole, il va aussi faciliter au même moment l'accès aux Zones agricoles d'aménagement planifiées. Également, ce pont contribuera à la réduction de la pauvreté, des inégalités, ainsi que de l'exclusion sociale. Le délai d'exécution des travaux de ce pont est de 14 mois.

la République pour son engagement dans les projets de désenclavement au Togo.

Selon le ministère du Désenclavement et des Pistes rurales sur la période 2021-2023, plus de 10.000 km de pistes rurales ont été engagées et 5171 ouvrages entrepris sur l'ensemble du territoire. Au cours de cette même période, le programme a déjà permis de desservir la vie de 2 819 910 habitants et de désenclaver 1276 localités.

E. A.

## Coopération économique

# Le Burkina veut affermir sa relation commerciale avec le Togo

**2ème pays importateur du Togo, le Burkina Faso est un allié économique du Togo. Dans la dynamique du renforcement de la coopération économique entre Lomé et Niamey, les deux pays s'engagent à accroître leurs échanges commerciaux. Dans ce sens une délégation ministérielle nigérienne a été reçue la semaine écoulée à Lomé.**

A cette rencontre bipartite, le Togo a été représenté par trois ministres. A la table des échanges, les ministres du Commerce Kayi Mivedor-Sambiani, des Transports Atcha Affo-Dédji, et de l'Economie maritime Edem Tengué. Ces trois départements clés

retiennent l'attention des partenaires commerciaux burkinabè. Les deux parties ont donc identifié les freins majeurs à la fluidité des transports le long du corridor Lomé-Ouagadougou. La suite des échanges s'est accentuée sur des formulations de solutions pour augmenter

les échanges commerciaux. Pour enlever ces freins sur ce corridor, le Togo annonce des initiatives prévues sur sa Feuille de route gouvernementale pour parvenir à faire du Togo, un hub logistique sous-régional. Le Port autonome de Lomé, Conteneur Terminal et Togo Terminal, ainsi que la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA), via son port sec, sont des structures nationales, qui entrent en ligne de compte de cette collaboration.

Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (Inseed), les exportations du Togo vers le Burkina Faso au cours du dernier trimestre 2023 se sont élevées à 21,6 milliards FCFA. Ces exportations qui positionnent, le Burkina au 2ème rang des partenaires commerciaux du Togo, correspondent à une part relative de 8,4 %. Ce gain financier est à mettre à l'actif du Port autonome de Lomé qui

facilite l'approvisionnement des pays du Sahel.

Cette visite de la délégation burkinabè fait suite à celle nigérienne qui se tient dans un contexte où les pays du Sahel veulent renforcer et diversifier leurs relations d'affaires avec le Togo. L'amélioration de la fluidité du transit des marchandises nigériennes via le corridor Lomé-Ouaga-Niamey, est d'une importance capitale pour l'économie sous-régionale.

Edy Alley

## Bien-être

# Indice du développement humain au Togo

**Accroître la richesse dans le but de répondre aux exigences du développement social des Togolais, telle se présente l'ultime ambition des dirigeants du pays. Cette volonté se manifeste à travers des efforts soutenus et des réformes économiques qui concourent à un indice du développement humain sur la voie de l'espoir.**

Le Togo crée un environnement propice à la croissance et au bien-être de chaque habitant dans tous les domaines. Ainsi, le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) publie régulièrement le rapport sur le développement humain (RDH) pour fournir une analyse approfondie et objective de la situation du développement humain à travers le monde.

### Indice du développement humain : le Togo sur le bon chemin

Le rapport 2021-2022 intitulé « temps incertains, vies bouleversées : façonner notre avenir dans un monde en mutation » met en évidence le contexte actuel du développement, dominé par des incertitudes chroniques et interactives à l'échelle

rang des pays de l'Uemoa derrière la Côte d'Ivoire. Par ailleurs, le rapport révèle que le revenu national brut a connu une hausse exceptionnelle, passant de 1 602 dollars en 2019-2020 à 2 167 dollars en 2021-2022. L'espérance de vie à la naissance est quant à elle passée de 61 ans à 61,6 ans sur la même période. L'avancée est le fruit des projets et programmes déployés par le pays dans le domaine des infrastructures de base ainsi que des réformes économiques. D'importants investissements ont été consentis pour garantir aux ménages et communautés défavorisées un accès accru aux infrastructures socioéconomiques essentielles.

Dans le cadre du projet des Filets sociaux de base (FSB), pas moins de 133 microprojets ont

10 unités de soins périphériques, la construction de 06 hangars de marché et la mise en place de 02 réservoirs d'eau. L'ensemble de ces réalisations a mobilisé des fonds d'une valeur de plus de 05 milliards de

aux multiples actions du gouvernement. Le monde éducatif et plusieurs milliers de jeunes demandeurs de travail bénéficient de la récente décision du ministère en charge de la Fonction publique, de lancer un concours de recrutement

comptera 676 enseignants et 471 seront pour le secondaire technique et professionnel. C'est ce que garantissent les pouvoirs publics. Le recrutement concerne plusieurs filières, il fera surtout la part belle aux enseignants volontaires



francs CFA. Initialement prévu pour prendre fin en décembre 2021, le projet a été prolongé jusqu'en juin 2023, offrant ainsi des avantages supplémentaires à 26 250 ménages résidant dans la grande agglomération de

d'enseignants. Au lieu des 3 500 nouveaux enseignants fonctionnaires annoncés par le ministère des Enseignements primaire, secondaire, technique et de l'Artisanat pour renforcer les effectifs pour l'année 2023-2024, c'est finalement 4 501 personnes qui vont être recrutées.

Rehausser la qualité de l'éducation au Togo tel que le gouvernement le souhaite, passe de toute évidence par la mise à disposition du monde éducatif d'enseignants qualifiés en nombre suffisant. Ces dernières années, les enseignements primaire et secondaire voient constamment leurs effectifs augmenter. Aux 41 685 enseignants recensés en 2020 sont venues s'ajouter 2 400 nouvelles recrues en 2021 et 3 000 en 2022.

Pour le nouveau recrutement, la répartition envisagée est de 850 candidats pour le préscolaire, 1 680 pour l'école primaire, 824 pour le premier cycle du secondaire (collège). Le deuxième cycle du secondaire (lycée)

dont la situation fait l'objet d'une attention particulière de l'exécutif. Depuis la mise en place de sa politique de l'emploi en 2018 et mise à jour en 2021 avec pour objectif de créer des emplois décents pour les jeunes, des milliers d'emplois ont été créés sur l'ensemble du pays.

En 2020 on estimait à plus de 200 000 fonctions directes et indirectes créées dans le cadre du Programme national de développement (PND 2018-2022). Dans le cadre de cette même politique de l'emploi, le ministère du Développement à base peut revendiquer en 2021, 26 200 emplois durables créés pour les jeunes à travers le financement de projets et programmes à hauteur de 19 milliards de francs CFA.

### Progression du crédit-bail et de l'affacturage

Le pays s'offre les moyens de sa politique avec le déploiement de plusieurs stratégies innovantes et probantes destinées à relever de façon drastique le niveau de vie de la population. Plusieurs types de financements



Vue aérienne de la Colombe de la paix

mondiale. Dans ce climat de crises et d'incertitudes, le Togo a réussi à réaliser des progrès avec un Indice du développement humain (IDH) qui est passé de 0,515 en 2019-2020 à 0,539 en 2021-2022. Il occupe ainsi le deuxième

été réalisés. On note la construction de 83 établissements scolaires, l'installation de 70 forages équipés de systèmes mini-adduction d'eau potable, la création de 19 centres communautaires, l'établissement de

Lomé.

### Réduction du chômage dans le secteur de l'enseignement

La lutte contre la pauvreté et la création d'emplois enregistrent des avancées majeures grâce

sont alors accordés aux demandeurs avec des conditions suffisamment revues à la baisse pour un meilleur impact. C'est donc naturellement que la situation de l'affacturage et du crédit-bail est très intéressante.

L'affacturage est une technique de financement permettant à une entreprise de céder ses créances à une société spécialisée en échange de liquidités, améliorant ainsi sa trésorerie et finançant ses activités. Les opérations d'affacturage ont connu une hausse à fin mars 2023 selon le ministère de l'Économie et des Finances. Les financements par affacturage ont enregistré une progression, avec un encours qui a atteint 19 milliards de francs CFA à la date susmentionnée. Cela représente près du triple des 07 milliards observés il y a une année plus tôt. C'est donc une évolution annuelle de 171%, justifiant l'adoption massive de l'affacturage par les entreprises comme moyen de financement de leurs activités.

Le crédit-bail est défini comme une technique de crédit dans laquelle le prêteur offre à l'emprunteur la location d'un bien. Il est utilisé pour l'acquisition d'actifs tels que des équipements, des véhicules ou des biens immobiliers, sous forme de "location". A ce niveau également, il y a une progression puisque les opérations ont connu une croissance véritable. Elles se sont doublées en un an, atteignant 23 milliards de francs CFA à la fin du premier trimestre de l'année 2023.

En effet, les autorités garantissent que l'encours du financement par affacturage est passé de 02 milliards en juin 2021 à 09 milliards à fin juin 2022, c'est une progression de 350% en glissement annuel. Puis les activités de crédit-bail ont monté de 16% en glissement annuel, pour atteindre 14 milliards à fin juin 2022.

### Projet Coso pour un développement harmonieux

Certaines régions du Togo

sont plus en évolution que d'autres. Néanmoins le pays travaille sans relâche pour réduire le gap existant entre les

l'Anadeb dans 40 cantons frontaliers dont 36 dans la région des Savanes, 02 dans la Kara et 02 dans la région Centrale.

base, de l'exécution des microprojets, des formations à la conduite du processus de passation de marché, l'entretien des

énergie, éducation, santé, pistes rurales, assainissement pour une allocation totale d'un milliard de francs CFA.



différentes localités sur le territoire en matière de développement social et économique. L'initiative Coso est l'un des outils efficaces d'amélioration des conditions de vie utilisés pour y parvenir. Et il démontre très bien son potentiel. Le projet de Cohésion sociale des

En juin 2023, les autorités se sont penchées sur la progression du projet Coso exécuté dans une approche de « développement conduit par les communautés (DCC) ». Coso assure un accompagnement spécifique aux communautés pour

ouvrages, etc.

À Cinkassé, des infrastructures ont été construites ou réhabilitées comme le centre communautaire et le forage photovoltaïque de Gnoaga Centre ; des bâtiments scolaires, des ouvrages marchands

Dans le canton de Mango, 20 villages ont retenu la réalisation de 08 sous-projets dans le secteur de l'éducation, 07 sous-projets d'électrification, un sous-projet de construction d'un dalot sur une piste rurale, un centre communautaire, la réhabilitation d'un forage, 02 magasins de stockage pour une allocation totale d'environ un milliard de francs.

Coso met les moyens pour. Il est une autre forme de lutte contre les vulnérabilités auxquelles sont confrontées les populations. Le projet s'étend sur une période de 05 ans, c'est-à-dire de 2022 à 2027. Il est financé à hauteur de 33 milliards de francs CFA. Un autre objectif qui lui est assigné est d'améliorer la collaboration régionale et la résilience socio-économique



régions Nord du Golfe de Guinée (Coso) a été pensé pour une lutte adaptée contre la pauvreté. Au Togo, il est exécuté par

leur auto prise en charge des activités. Le projet s'occupe aussi de la mise en place des infrastructures de

existants et d'autres en cours de réalisation. Dans le canton, 24 villages ont retenu 26 sous-projets dans les secteurs eau,

et climatique des communautés.

**Attipoe Edem Kodjo**



**PIA**  
PLATEFORME INDUSTRIELLE D'INTEGRATION  
— TOGO —

Une zone industrielle de pointe, au service de l'industrialisation togolaise



**GROSSE**

N° 1965/2023  
DU 07 DECEMBRE 2023

**REPUBLIQUE TOGOLAISE**  
Travail-Liberté-Patrie

**• AU NOM DU PEUPLE TOGOLAIS •**

Président : ADJEODA  
M.P. : MAWAMA  
Greffier : AGOUDA

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LOME  
CHAMBRE CIVILE

**AFFAIRE :** AUDIENCE DES SAISIES IMMOBILIERES DU JEUDI  
SEPT DECEMBRE DEUX MIL VINGT-TROIS  
(07/12/2023)

**JUGEMENT D'ADJUDICATION**

C/

1-BIA TOGO SA  
(Me DOSSEY)  
Sieur DJEDJEI EL-HADJ  
Aliou

A l'audience des saisies immobilières du jeudi sept décembre deux mille vingt-trois (07/12/2023), tenue au Palais de Justice de Lomé par Monsieur ADJEODA Atchou, Président dudit Tribunal, PRESIDENT, assisté de Maître AGOUDA Afissatou, GREFFIERE ;

Les parties :

1- Demanderesse

**NATURE DE L'AFFAIRE**  
**JUGEMENT D'ADJUDICATION**

**GREFFE COÛT**  
FINANCIS : 5.500 F  
Tribunal : 1.500 F  
Tribunal : 1.500 F  
ENQUÊTEUR :  
ROLES  
COPIES  
TOTAL : 10.500 F

CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO, Société Anonyme avec conseil d'administration au capital social de 12 500 000 000 F CFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro TOGO-LOM 2013 B 712, dont le siège social est sis à Lomé, au 297 Boulevard du 13 Janvier, quartier Béniglato, 01 BP 4032, Lomé-Togo, Tél : (+228) 22 20 82 82, Fax : (228) 22 20 84 85, email : corisbank-tg@corisbank.com, représentée par son Directeur Général, Monsieur Alassane KABORE, demeurant et domicilié en cette qualité au siège de ladite Banque, assistée de maître Foli Jean DOSSEY, Avocat au Barreau du Togo, Angle 1294 Rue Santigou (99TKN) et rue Abougou (derrière Centre Aéré du CEFER), 06 BP : 62296 Lomé 06, Tél : 22 61 08 08, Fax : 22 61 15 15 ;

2- Défendeurs

BIA-TOGO, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au Capital Social de de DIX MILLIARDS de FRANCS (CFA 10.000.000.000), Société de Droit Togolais, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du TOGO (RCCM) sous le numéro TOGO-LOME 1981 B 1156, ayant son siège social à Lomé, 13, Avenue Sylvanus OLYMPIO, BP: 346, Téléphone: (228) 22 21 32 86, Fax : (228) 22 22 02 38, agissant, poursuites et diligences de son Directeur Général Monsieur Faissal CHAHROUR ;

Sieur DJEDJEI EL-HADJ Aliou B., gérant et caution personnelle et solidaire de la société Electrique Bâtiment Industrielle Télécommunication (EBIT SARL) ;

Des pièces du dossier et de la plaidoirie de l'Avocat poursuivant, il ressort que par acte en date à Lomé des 26 juillet et 17 août 2023, de maître Franck A. TIMSE, huissier de justice à Lomé, spécialement mandaté à cet effet, la CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO, Société Anonyme avec conseil d'administration au capital social de 12 500 000 000 F CFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro TOGO-LOM 2013 B 712, dont le siège social est sis à Lomé, au 297 Boulevard du 13 Janvier, quartier Béniglato, 01 BP 4032, Lomé -Togo, Tél : (+228) 22 20 82 82, Fax : (228) 22 20 84 85, email : corisbank-tg@corisbank.com, représentée par son Directeur Général, Monsieur Alassane KABORE, demeurant et domicilié en cette qualité au siège de ladite Banque, assistée de maître Foli Jean DOSSEY, Avocat au Barreau du Togo, son conseil, a fait déléguer un commandement à la Société Electrique Bâtiment Industrielle Télécommunication (EBIT SARL), aux fins de saisie immobilière de l'immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, comportant un bâtiment à usage d'habitation, objet du Titre Foncier n° 29 758 RT, Volume 150, F° 65 d'une superficie de onze ares sept centiares (11a 07ca), et à sieur DJEDJEI EL-HADJ Aliou B., Gérant, caution personnelle et

3

solidaire de ladite société en vertu de la signification de la grosse de convention d'un compte courant par lequel ce dernier a affecté son immeuble au paiement du prêt contracté et ce, à concurrence de la somme de cent cinquante millions (150 000 000) F CFA ;

Qu'en raison de sa défaillance, il a été procédé à la publication du commandement à la conservation foncière pour valoir saisie réelle à l'expiration du délai légal de 20 jours et ce, en application des dispositions de l'article 209 de l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et voies d'exécution ;

Que conformément aux dispositions de l'article 266 du même acte uniforme, la Société CORIS BANK INTERNATIONAL a fait procéder au dépôt du cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente au Greffe du Tribunal de Lomé ; que sommation a été adressée suivant exploit de maître Franck A. TIMSE à sieur DJEDJEI EL-HADJ Aliou B., gérant et caution personnelle et solidaire de la société Electrique Bâtiment Industrielle Télécommunication (EBIT SARL) et à la BIA-Togo, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, agissant, poursuites et diligences de son Directeur Général Monsieur Faissal CHAHROUR, demeurant et domicilié audit siège, créancière inscrite sur le titre foncier N°29758 RT, Vol. 150, F°65, en date du 27 septembre 2023, en vue de prendre communication du cahier des charges déposé et de présenter ses dires et observations ;

Que sieur DJEDJEI EL-HADJ Aliou B., gérant et caution personnelle et solidaire de la société Electrique Bâtiment Industrielle Télécommunication (EBIT SARL), n'a pas formulé de dires et observations ainsi qu'en fait foi l'attestation de non dépôt de dires et observations en date du 31 octobre 2023, délivrée par le Greffier en Chef du Tribunal de céans ;

Par contre, qu'après insertion des dires et observations en date du 26 octobre 2023 déposés par Maître Foli Jean DOSSEY pour le compte de BIA-Togo, en marge du cahier des charges en date du 27 septembre 2023, le Tribunal de céans par jugement N°1813/2023 du 17 novembre 2023 a, entre autres,

4

constaté que la BIA-TOGO SA est une créancière hypothécaire inscrite au 1<sup>er</sup> rang, a donné acte à la BIA-Togo, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, agissant, poursuites et diligences de son Directeur Général Monsieur Faissal CHAHROUR, demeurant et domicilié audit siège, créancière inscrite sur le titre foncier N°29758 RT, Vol. 150, F°65, de ce qu'elle déclare se rapporter aux clauses et conditions du cahier des charges du 27 septembre 2023 et a autorisé la CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO SA à poursuivre la procédure d'adjudication de l'immeuble saisi conformément aux clauses et conditions du cahier des charges en date du 27 septembre 2023 et a fixé au 07 décembre 2023 la date d'adjudication de l'immeuble objet du titre foncier N°29758 RT inséré au Livre Foncier de la République Togolaise, volume 150, Folio 65 et ce conformément aux clauses et conditions dudit cahier des charges ;

Que suite à l'annonce légale par insertion dans la presse Togo-Presse N°11672 du 22 novembre 2023 de l'extrait du cahier des charges, comme en fait foi la copie de la presse versée au dossier et à l'apposition de placards au nom et pour le compte de la requérante le 23 novembre 2023 par Maître Franck A. TIMSE, Huissier de justice à Lomé ;

Qu'advenue, elle requiert donc la vente de l'immeuble aux conditions qui vont suivre, notamment celles prévues au cahier des charges versées au dossier, le montant des frais de poursuite étant taxés à six cent quatre mille (604.000) F CFA ;

Qu'il sera procédé à l'adjudication de l'immeuble portant titre foncier N°29758 RT, Vol. 150, F°65 du plan cadastral de la Préfecture du Golfe sur la mise à prix de cent cinquante millions (150.000.000) F CFA ;

**SUR QUOI**

Sur ordre du Président, les enchères ont été ouvertes ;

Trois bougies ont été successivement allumées par l'huissier instrumentaire ;

A l'extinction des trois bougies, aucune enchère n'a été faite ;

En conséquence, le Tribunal a déclaré la CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO représentée par son Directeur Général, Monsieur Alassane KABORE, adjudicataire de l'immeuble urbain, bâti, d'une contenance de onze ares sept centiares (11a 07ca), sis à Aflao-Totsi Adidomé, objet du titre foncier N°29758 RT, Vol. 150, F°65, pour le montant de la mise à prix soit la somme d'un montant de cent cinquante millions (150 000 000) F CFA;

**PAR CES MOTIFS**

Vu l'extinction des feux prévus par la loi sans enchère faite en sus de la mise à prix pendant leur durée ;

Adjugé à la CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO SA partie poursuivante, l'immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 11 a 07 ca comportant un bâtiment à usage d'habitation sis à Lomé au quartier TOTSI-Gborvé objet du titre foncier N°29758 RT Vol 150 Folio 63 pour la somme de cent cinquante millions (150.000 000) de francs CFA et aux autres clauses et conditions du cahier des charges ;

Dit et juge que la BIA-TOGO SA est une créancière hypothécaire inscrite au premier rang ;

En conséquence, ordonne la répartition des fruits entre CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO SA et la BIA-TOGO SA comme suit :  
65 639 644 FCFA pour CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO SA et 83 758 785 pour la BIA TOGO SA ;

Ordonne sur signification du présent jugement à tous détenteurs ou possesseurs de délaisser l'immeuble ci-dessus décrit du plan cadastral de la préfecture du Golfe au profit de l'adjudicataire, sous peine d'y être contraint par voie d'expulsion ou par tous autres moyens de droit ;

Dit que les frais de poursuite seront prélevés par privilège sur le prix de vente ;

Condamne les défendeurs aux dépens.

Ainsi fait, jugé et prononcé en audience publique ordinaire les mêmes jour, mois et an que dessus ;

Et ont signé, le Président et le Greffier./.

ENREGISTRE A LOMÉ (TOGO)  
COMMISSARIAT DES IMPÔTES  
N°2975865 le 22 janvier 2024  
Rec: Cinq Mill (5.000) F CFA

Dépoté: Missions Eze KATAKA  
Receveur de l'Enregistrement

**FORMULE EXECUTOIRE**

En conséquence, la République Togolaise mande et ordonne à tous huissiers ou agents légalement habilités sur ce requis de mettre le présent jugement d'Adjudication à exécution.

Au Procureur Général près la Cour d'Appel de Lomé et au Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Lomé (Togo), d'y tenir la main.

A tous Commandant et Officiers de la Force Publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi, le présent jugement N°1965/2023 du 07 décembre 2023 est revêtu de la formule exécutoire par Nous, Me KOUBOU Ewelewa, le Greffier en Chef du Tribunal de Grande Instance de Lomé et délivrée pour première grosse à CORIS BANK INTERNATIONAL-TOGO, assisté de Maître DOSSEY, Avocat au Barreau du Togo, sur sa demande.

Lomé, le 29 JAN 2024

LE GREFFIER EN CHEF  
Me KOUBOU Ewelewa

## Tribune/Journée Mondiale de l'Eau

# Le PASH-MUT pour l'amélioration des conditions de vie et la prospérité des populations de Grand Lomé

À l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau, il est crucial de réaffirmer l'importance que joue l'eau dans la sécurité mondiale, dans la promotion de la paix, de la stabilité et du développement durable.

Dans de nombreuses régions du monde, l'eau potable reste inaccessible pour des millions de personnes. Cette inégalité d'accès crée des tensions sociales et politiques, alimentant les conflits et menaçant la sécurité de nombreuses communautés. La lutte pour l'eau devient souvent une lutte pour la survie, avec des conséquences dévastatrices sur la paix et la stabilité.

De plus, les effets du changement climatique exacerbent encore davantage les pressions sur les ressources en eau. Les sécheresses, les inondations et les pénuries d'eau deviennent de plus en plus fréquentes et graves, mettant en péril la sécurité alimentaire, économique et environnementale de nombreuses régions du monde. Au Togo, l'accès à l'eau potable reste un défi pour de nombreuses communautés. Les sécheresses récurrentes, la déforestation et la pollution des sources d'eau compromettent la disponibilité et la qualité de cette ressource précieuse, mettant en péril la santé, la sécurité alimentaire et le bien-être des populations. Pour relever ces défis, le Togo a placé la question de l'eau au cœur de son agenda national,

en intégrant les principes de coopération, d'équité et de durabilité dans ses politiques et ses programmes de développement. En témoigne la Feuille de Route du Gouvernement 2020-2025, dans son axe 1, Projet 6 « Augmentation de l'accès à l'eau potable, visant à approvisionner 85% des ménages en eau potable d'ici 2025 », aligné sur les Objectifs de Développement Durable 2030.

Déjà signataire des Conventions portant sur le statut des fleuves Volta et Mono, relatives à la création des Autorités de bassins de ces deux fleuves (ABV et ABM), le Togo est devenu partie à la Convention sur l'eau en 2021. L'application des principes et obligations permettra au Togo de consolider la gouvernance de l'eau à l'échelle nationale et transfrontalière afin de gérer les ressources avec plus d'efficacité et de créer un environnement propice à la paix et à la prospérité pour tous.

De nombreux projets ont été déployés sur l'ensemble du territoire, garantissant à chacun un accès équitable à l'eau potable, contribuant ainsi à réduire les tensions et les conflits liés à sa rareté. Dans

le Nord du Togo, où l'accès à l'eau potable constitue un défi majeur en raison de la montée de l'extrémisme violent, le gouvernement a lancé le programme d'urgence (PURS), dans plusieurs secteurs dont l'eau, favorisant un environnement de paix sociale où la collaboration et le soutien mutuel prospèrent.



Ces différentes actions s'intensifient avec le projet d'amélioration de la sécurité hydrique en milieu urbain au Togo (PASH-MUT), visant à augmenter l'accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement de qualité, ainsi qu'à améliorer la performance opérationnelle du fournisseur de services d'approvisionnement en eau et de gestion des ressources en eau dans le Grand Lomé, avec le soutien technique et financier de la Banque mondiale à hauteur de 92 300 000 euros pour une durée de 6 ans. Le

10 octobre 2023, le Premier ministre, Victoire Tomegah Dogbé, a officiellement lancé le PASH-MUT.

Le projet vise à bénéficier à 950 000 habitants du Grand Lomé, avec des améliorations notables de l'adduction d'eau pour 750 000 utilisateurs actuels des services de

permettra de disposer de données et d'informations scientifiques aidant les gouvernants à mieux comprendre la disponibilité et l'utilisation de l'eau dans le pays, utiles pour prendre des décisions afin d'élaborer des politiques nationales et des plans de gestion efficaces en vue de répondre aux besoins de la population tout en préservant ces ressources vitales pour l'avenir.

Cette approche holistique témoigne de l'engagement du gouvernement Togolais envers l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, ainsi que la promotion de la santé publique dans les communautés urbaines du pays.

En cette Journée mondiale de l'eau, engageons-nous à faire de l'eau non seulement un instrument de survie, mais aussi un vecteur de paix et de prospérité pour le Togo et pour l'ensemble de la planète. En unissant nos efforts et en plaçant la coopération dans le domaine de l'eau au cœur de nos actions, nous pouvons surmonter les défis actuels et construire un avenir meilleur pour les générations futures.

**Mimpaguib Tiem**  
Consultant en communication  
et Manager des programmes  
et projets d'éducation à la  
paix

**REQUÊTE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN JOURNAL OU PERIODIQUE DE DIFFUSION NATIONALE**

**A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lomé**

La **BANK OF AFRICA-TOGO (BOA-TOGO) SA**, Société Anonyme au capital de quinze milliards cinq cent millions (15 500 000 000) de francs CFA, N° CC : 092694-U-RCCM : Lomé-2009 B 0340 ; ayant son siège social au Boulevard de la République, 01 BP 229 Lomé-Togo, Tel : (+228) 22 53 62 62 / 22 53 62 01, représentée par son Directeur Général, demeurant et domiciliée es-qualité au siège de ladite société ;

Assistée de **Maitre Ezin DJOMATIN**, Avocat au Barreau du Togo, au 313, Boulevard du 13 janvier au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble de l'Agence du Boulevard-Est de la Banque UTB à côté du siège de la Compagnie AIR France et en face de la société EFOGERC audit et conseil, Commune du Golfe 4, quartier Béniglato, 04 BP : 926, Tel : 92 68 68 59/98 84 99 18/22 20 16 56, Fax 22 20 16 56 Lomé, E-mail: cabinetmedjomatin@gmail.com ;

**A l'honneur de vous exposer les faits ci-après :**

Dans le cadre de ses relations en compte courant avec la **BANK OF AFRICA (BOA) TOGO SA**, le requis a bénéficié courant 2013 d'un prêt d'un montant de neuf millions neuf cent mille (9 900 000) F CFA remboursable en quatre-vingt-trois (83) mensualités (**pièce N°1**) ;

N'ayant pas pu honorer son engagement vis-à-vis de la banque, le requis s'est approché de cette dernière pour solliciter une restructuration de sa dette, ce que la requérante a accepté et un protocole d'accord a été dressé à cet effet le 18 mars 2016 (**pièce N°2**) ;

Malgré cette indulgence de la requérante vis-à-vis de son débiteur, celui-ci n'a pas cru devoir respecter les termes dudit protocole d'accord ;

Face à cette situation, la requérante n'a eu d'autres choix que de procéder à la dénonciation et clôture juridique de son compte (**pièce N°3**) ;

Mieux, elle a entrepris le recouvrement forcé de sa créance en lui signifiant le protocole d'accord précité avec sommation de payer (**pièce N°4**) ;

Comme suite à cette sommation, le requis s'est de nouveau approché de la requérante en vue d'un règlement amiable ;

Après discussion, les parties sont parvenues à un accord matérialisé par un procès-verbal de conciliation homologué purement et simplement par le Président du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (**pièce N°5**) ;

C'est après ce règlement amiable intervenu il y a de cela plus d'un an que le requis a cru devoir saisir le Tribunal de Commerce de Lomé pour s'entendre condamner la requérante à lui payer la faramineuse somme de trente millions (30 000 000) F CFA à titre de dommages-intérêts au motif qu'il aurait subi des préjudices du fait d'une supposée détention dont il aurait été l'objet ;



1

Par jugement N°0419/2021 du 29 juin 2021, le Tribunal de Commerce de Lomé, l'a débouté de sa demande en réparation, reconventionnellement l'a condamné à payer à la requérante la somme de cinq cent mille (500 000) F CFA à titre de dommages-intérêts pour le préjudice subi (**pièce N°6**) ;

Le requis a interjeté appel contre ledit jugement et suivant arrêt N°20/23 du 15 février 2023, la Cour d'Appel de Lomé a confirmé le jugement en toutes ses dispositions (**pièce N°7**) ;

Suivant exploit en date du 15 février 2024, la requérante a fait signifier au requis les grosses du jugement et de l'arrêt précités (**pièce n°8**) ;

Mais lors de la signification desdites grosses, Maitre ALOEYI Komlan a constaté que le destinataire, Monsieur WILSON Bahun Adjé Cévitto n'a plus de domicile ni de résidence connus au point qu'il lui est impossible de les lui signifier à personne ou à domicile ;

Il a donc procédé à la signification par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Commerce de Lomé conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile qui dispose que « **Lorsque la partie destinataire n'a de domicile ni résidence connus, la notification s'opère par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal compétent et par insertion dans un journal ou périodique de diffusion nationale ou locale désigné par le juge** » (**pièces n°9 et 10**) ;

Dans ces conditions, pour porter ledit exploit de signification des grosses du jugement N°0419/2021 du 29 juin 2021 et de l'arrêt N°20/23 du 15 février 2023 à la connaissance du requis dont le domicile ni la résidence sont inconnus, il y a lieu de procéder à son insertion dans un journal ou périodique de diffusion nationale ;

C'est pourquoi, la requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, en application des dispositions de l'article 58 du Code de procédure civile sus énoncé, désigner un journal ou périodique de diffusion nationale, aux fins d'insertion de l'exploit de signification des grosses du jugement N°0419/2021 du 29 juin 2021 et de l'arrêt N°20/23 du 15 février 2023.

Fait à Lomé, le 12 mars 2024

Pour la requérante,  
Son Conseil ;  
**Ezin DJOMATIN**  
AVOCAT

ORDONNANCE N° 081 /2024

Nous **Aiméno Kudze AKUATSE** Président du Tribunal de Commerce de Lomé ;

Vu la requête qui précède, les motifs y exposés et les pièces y jointes ;

Vu les dispositions de l'article 58 du Code de Procédure Civile ;

2

Vu les dispositions de l'article 163 du Code de Procédure Civile ;

Attendu que la demande de la **BANK OF AFRICA-TOGO (BOA-TOGO) SA** est fondée ;

Qu'il y a lieu d'y faire droit ;

Autorisons la requérante à faire insérer au :

Journal **TOGOMATIN**

L'exploit de signification des grosses du jugement N°0419/2021 du 29 juin 2021 et de l'arrêt N°20/23 du 15 février 2023 affiché à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Commerce de Lomé.

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficulté.

Fait en notre cabinet à Lomé,

Le **10** **4** **MARS** **2024**

**LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE**



**SIGNIFICATION DE LA GROSSE DU JUGEMENT N°0419/2021 RENDU LE 29 JUIN 2021 PAR LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE LOME ET DE LA GROSSE DE L'ARRET N°20/23 RENDU LE 15 FEVRIER 2023 PAR LA CHAMBRE COMMERCIALE DE LA COUR D'APPEL DE LOME AVEC COMMANDEMENT DE PAYER**

L'an deux mil vingt-quatre

Et le **quinze (15)** **février** à **15** heures **20** minutes

A la requête de la **BANK OF AFRICA-TOGO (BOA-TOGO) SA**, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de quinze milliards cinq cent millions (15 500 000 000) de francs CFA, N° CC : 092694-U-RCCM : Lomé-2009 B 0340 ; ayant son siège social au Boulevard de la République, 01 BP 229 Lomé-Togo, Tel : (+228) 22 53 62 62 / 22 53 62 01, représentée par son Directeur Général, demeurant et domiciliée es-qualité au siège de ladite société ;

Assistée de **Maitre Ezin DJOMATIN**, Avocat au Barreau du Togo, au 313, Boulevard du 13 janvier, 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble de l'Agence du Boulevard-Est de la Banque UTB à côté du siège de la Compagnie AIR France et en face de la société EFOGERC audit et conseil, Commune Golfe 4, quartier Béniglato, 04 BP : 926, Tel : 22 20 16 56, Fax 22 20 16 56, Lomé-TOGO ;

**NOUS ALOEYI Komlan**  
Huissier en Justice Près le Tribunal  
de Grande Instance et la Cour d'Appel  
de Lomé 08 30 734 Tél. 22 11 67 70  
Après le Code d'Ordre des Huissiers  
Cité d'Etat, Lomé, le 12 Mars 2024  
\*Maître Huissier en Justice\*

Signifié et laissé à :

**Monsieur WILSON Bahun Adjé Cévitto**, Enseignant, demeurant et domicilié à Lomé, où étant et parlant à : *La présence du requis n'ayant pas de domicile ni d'adresse connus, nous lui avons signifié la copie de l'acte par affichage devant l'auditoire du Tribunal de Commerce de Lomé conformément à l'art. 58 CPC. Copie de la grosse du jugement N°0419/2021 rendu le 29 juin 2021, par le Tribunal de Commerce de Lomé et la grosse de l'arrêt N°20/23 rendu le 15 février 2023 par la Chambre Commerciale de la Cour d'Appel de Lomé :*

A même requête que susdit, agissant en vertu desdites grosses, fait commandement au sieur **WILSON Bahun Adjé Cévitto** :

De payer **dans les huit (08) jours** qui suivent la réception de la présente et pour tout délai, à ma requérante des mains de moi, huissier susdit et soussigné, ayant pour mandat de recevoir et de délivrer bonne et valable

1

**ORIGINAL**

CABINET  
Maitre Ezin DJOMATIN  
313, Boulevard du 13 Janvier, Lomé  
TÉLÉPHONE : +228 22 20 16 56

LA COUR D'APPEL DE LOME  
LE 15 FEVRIER 2023  
N° 20/23

quittance pour son compte, la somme de **six cent dix-huit mille cinq cent (618 500) F CFA** suivant le détail ci-après :

- Créance principale .....	500 000 F CFA
- Frais de recouvrement (15%) .....	75 000 F CFA
- TVA (18%) .....	13 500 F CFA
- Coût du présent exploit.....	30 000 F CFA
<b>Total .....</b>	<b>618 500 F CFA</b>

Et déclarant au sieur **WILSON Bahun Adjé Cévito** que faute par lui d'obtempérer au présent commandement, dans le délai sus imparti, il pourra y être contraint par la vente forcée de ses biens meubles.

**SOUS TOUTES RESERVES  
A CE QU'IL NE L'IGNORE**

Et je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé tant copie de **la grosse du jugement N°0419/2021 du 29 juin 2021 et la grosse de l'arrêt N°20/23 du 15 février 2023** que celle du présent exploit dont le coût est de : 30 000 F CFA.

L'HUISSIER ;



## BULLETIN D'ABONNEMENT



Vous êtes un **annonceur**, un **privé**, une **agence conseil** en communication ou un **homme d'affaires**? Vous avez besoin d'une communication dans le journal **Togo Matin**?



BP: 30117 Lomé-Togo  
Tél: 97 87 12 42  
Facebook: togomatin  
E-mail: atogomatin@gmail.com  
Site web: www.togomatin.tg  
tw: @togomatin1

### Abonnez-vous au journal quotidien **TOGO MATIN** !

Souhaitez-vous vous abonner au journal Togo Matin ou l'offrir à un (e) ami (e) ou à vos proches?

Nom ou raison sociale: .....

Profession ou activité: .....

Adresse: ..... / BP: .....

Tél: ..... / E-mail: .....

#### ► Je m'abonne

01 Abonnement mensuel: ..... 5.000 ..... FCFA

02 Abonnement trimestriel: ..... 15.000 ..... FCFA

03 Abonnement semestriel: ..... 20.000 ..... FCFA

04 Abonnement annuel: ..... 40.000 ..... FCFA



## COMMUNIQUÉ DE L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

Relatif à l'ouverture des inscriptions pour la promotion 2024-2025  
à l'Institut de Formation Fiscale et Douanière (IFFD)

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance de son personnel, des partenaires publics et privés que les inscriptions aux cycles de formations de base des cadres supérieurs et moyens pour l'année académique 2024-2025 sont ouvertes dans les filières ci-après :

### Nos filières de formation

#### ► Cycle supérieur



#### ► Cycle moyen



### Les conditions d'accès

#### CYCLE SUPERIEUR

- Avoir un Bac+5 ;
- Avoir un Bac+4 et justifier de 2 années d'expériences
- Avoir un Bac+3 et justifier de 5 années d'expériences
- Etre au moins de grade PI (Pour les candidats agents de l'OTR)

#### CYCLE MOYEN

- Avoir un Bac+3
- Avoir un Bac+2 et justifier de 2 années d'expérience

⚠ Avoir une autorisation de l'employeur (candidats externes)

### Les dossiers à fournir en ligne (PDF)

- CV
- Copie des diplômes
- Copie de l'acte de nationalité
- Autorisation de l'employeur (candidats externes)

**DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : Vendredi 26 avril 2024 à 17 h 30 min**

Tapez le lien ci-dessous dans la barre de votre navigateur ou scannez le Qr code



<https://bit.ly/42TnewX>



Pour toute information complémentaire  
**+228 70 79 09 59**



Institut de Formation Fiscale et Douanière